

Das Elsass als politische Institution: ein Stand der Dinge

Seit dem 1. Januar 2016 gibt es kein Elsass mehr als politische Institution. Es besteht jetzt der Grand Est, ein Gebilde aus den ehemaligen Regionen Alsace, Lorraine, Champagne-Ardennes. Die territoriale Reform, die von der vorhergehenden Regierung verwirklicht wurde, hat den Regionalrat des Elsaß abgeschafft. Die Reform wurde und bleibt weitgehend von den Elsässern missbilligt. Eine aus 2015 stammende BVA-Umfrage¹ hat bewiesen, dass 86% der Elsässer die Reform abgelehnt haben. Eine neue CSA-Umfrage (1) von 2017 zeigt, dass immer noch 84% der Elsässer die Fusion missbilligen.

Auf einer Debatte, die im Jahr 2014 von den elsässischen Gebietskörperschaften organisiert wurde, hatten sich 97% der Vertreter des *Conseil régional d'Alsace* und der *Conseils généraux du Haut-Rhin et du Bas-Rhin* in ihrer Beratung gegen die Fusion ausgesprochen. Außerdem hatten 270 Gemeinden (immerhin 1/3 der Gemeinden des Elsass), einen Antrag angenommen, der verlangt, dass das Elsaß in seinem historischen Umkreis erhalten bleibt. Als das Gesetz in der Nationalversammlung und im Senat debattiert wurde, hat kein elsässischer Abgeordneter oder Senator für die Fusion gestimmt. Der Senat hat sogar zweimal die Karte abgelehnt, die das Elsaß verschwinden ließ. Eine von etwa 117 000 Elsässern unterzeichnete Petition aus dem Jahr 2015 verlangte, dass eine Volksabstimmung hinsichtlich der laufenden territorialen Reform organisiert wird.

Dies alles wurde nicht berücksichtigt. Frankreich ging sogar soweit, dass es seine Unterschrift unter der europäischen Charta der lokalen Autonomie (2) nicht respektierte, indem es keine offizielle Umfrage in den betroffenen Regionen organisierte. Der elsässische Legalismus (3) hat es nur erlaubt, elsässische Gewählte zu finden um die Reform umzusetzen.

Das Institutionelle Elsaß ist nun gestorben, so auch die elsässische Regionalbürgerschaft. Aber das Elsaß wird weiterleben, solange die Elsässer ein Zugehörigkeitsgefühl teilen und ein gemeinsames Handeln entwickeln, mit anderen Worten, solange die elsässische kollektive Identität leben wird. Aber können sie es? Gerade hier befindet sich einer der Knoten des elsässischen Problems. Weil Identität aus Identifikation besteht, und weil man sich nur mit dem was man kennt identifizieren kann, benötigt sie doch eine elsässische Sozialisation, bzw. Vermittlung, die von einer elsässischen politischen Institution gesteuert wird.

Die Sache ist klar, die Elsässer wollen, dass das Elsaß eine eigene politische Institution zurückerhält, und wenn es einen Sinn haben soll in der Demokratie, den Volkswillen zu respektieren, wird es so geschehen.

Die Elsässer haben überhaupt nichts gegen die Lothringer oder die Bevölkerung der Champagne und der Ardennes. Sie wissen, was sie mit dem Rest der Nation teilen und insbesondere mit Lothringen und mit der Champagne-Ardenne. Sie sind offen für jegliche Zusammenarbeit, aber dafür bräuchte man nicht zu fusionieren. Das Elsaß kann nicht in Autarkie, in der Isolierung leben. Seine Zukunft liegt in starker Verbindung, sowohl in Richtung Westen als auch in Richtung Osten, auf 360 Grad.

Wie geht es weiter? Im Moment besteht, laut Äußerungen der Abgeordneten und Senatoren ein Konsens über die Frage nach der politischen Zukunft des Elsass. Alle wollen, dass das Elsass wieder als Institution existieren soll. Die Geister scheiden sich bezüglich der Prozedur und der Form, die die neue Struktur haben soll! Außerhalb des Grand Est oder innerhalb.

Noch haben die Abgeordneten und Senatoren des Elsass keinen Vorschlag für eine „*Collectivité territoriale à statut particulier*“ (eine Gebietskörperschaft mit besonderem Status) vorlegen können.

Die einen fordern für die neue Institution volle Befugnisse über die Wirtschaftspolitik, die anderen lehnen das ab.

Präsident Macron, seinerseits, hat zu verstehen gegeben, dass er keine Umstrukturierung der bestehenden Regionen wünsche, bzw. dies nicht zulassen wird.

Nun hat die Regierung den *Préfet* des Grand Est mit einer Sondierung beauftragt. Wieder einmal haben die Vertreter der Bürger des Elsass keine einheitliche Haltung gefunden. Es scheint, dass sie vom Staat erwarten, dass er Ihnen die Lösung gibt.

Dies erinnert an den Lottospieler der jeden Tag zu Gott spricht: bitte mach dass ich im Lotto gewinne, bitte mach, dass ich im Lotto gewinne, bitte mach, dass ich im Lotto gewinne. Bis dass eines Tages Gott ihm antwortet: fange doch endlich mal an zu spielen!

Was nun? Ich wünsche mir für Frankreich, dass eine neue Verteilung der Macht und der Kompetenzen zwischen dem Staat und den Regionen stattfindet. Ein neuer Pakt müsste erfolgen. Den Regionen Frankreichs müssten dann Befugnisse zugeteilt werden, die ihnen einen Status geben, insbesondere für alles was nicht ausdrücklich in das Ressort des Staates fällt.

Ich wünsche mir für das Elsass, sollte eine neue Gebietskörperschaft geschaffen werden, dass diese über Befugnisse verfügt, die es erlauben, wahre und vollständige Lösungen für die

elsässischen Probleme zu finden. Die wichtigsten und entscheidendsten, jene die in erster Linie dem Partikularismus entsprechen und die eigenen Bedürfnisse und Interessen berücksichtigen, wären jene der Wirtschaft mit der Attraktivität und dem Tourismus, jene der Verwaltung der regionalen Sprache und Kultur, jene auch der grenzüberschreitenden Zusammenarbeit in Augenhöhe mit unseren Partnern des Oberrheins.

Über den Inhalt hinaus handelt es sich auch darum, eine Struktur und eine neue Regierungsmethode der neuen Institution zu geben. Das Elsass ist an sich selbst eine Metropole, so sehr ist hier alles nah und verbunden: Städte, Land, Kreise, so dass diese eine Föderation nach dem Prinzip der Subsidiarität bilden sollte.

Halbe Maßnahmen sind nicht mehr an der Zeit. Die Zeit ist reif für den Wiederaufbau. Zu sehr hat das Elsaß in den letzten Jahrzehnten an wirtschaftlicher, linguistischer und kultureller Substanz verloren. So ist etwa der Rückgang der regionalen Sprache (Standarddeutsch und Elsässerdeutsch) sehr merkbar und deprimierend. Immer noch benötigt das Elsass eine globale Sprach- und Kulturpolitik, die es erlauben würde, die deutsch-französische Zweisprachigkeit und die Doppelkultur zu entwickeln, bzw. wiederaufzubauen.

Die Zeit ist reif für die Demokratie, für die Übernahme von Verantwortung und für die Einigkeit.

Pierre Klein (4)

NOTES

1. VA und CSA sind französische Umfrageinstitute.
2. Diese Charta verlangt, dass die betroffenen Gebietskörperschaften der Reform zustimmen, da wo es die Verfassung erlaubt. Dies ist der Fall in Frankreich.
3. Legalismus = strikte Befolgung des Gesetzes
4. Siehe auch : Pierre Klein, Das Elsass verstehen, zwischen Normalisierung und Utopie, Editions Allewil Verlag, Fegersheim, 2015

Sur la politique régionale plurilingue dans

le système éducatif en Alsace

Fédération Alsace bilingue - *Verband zweisprachiges Elsass*

Colmar, 22 mars 2018

Contribution de la fédération à l'élaboration de la nouvelle convention opérationnelle portant sur la politique régionale plurilingue dans le système éducatif en Alsace

Des grands principes

Forte de ses seize associations membres et des quelque 6000 personnes qu'elles fédèrent, la fédération Alsace bilingue tient à rappeler à l'occasion de l'élaboration de la nouvelle convention opérationnelle qu'elle tient :

- à **l'enseignement bilingue paritaire français-allemand** (standard), **deux langues enseignées et d'enseignement**, tel qu'il se développe en Alsace depuis les années 1990,
- à ce que cet enseignement **respecte les principes de précocité** (début à 3 ans), **d'intensité** (au minimum 50 % de l'horaire hebdomadaire pour la langue seconde), **de continuité** (de la petite section de la maternelle au lycée), **d'un maître-une langue**, si possible **d'un native speaker**, **de valorisation** et **d'interculturalité**, et continue à **se développer pour passer de 16 % à 50 % dans les dix ans à venir**,
- à ce que l'on passe d'une politique de la demande, **à une politique de l'offre d'enseignement bilingue**,
- à ce que l'on expérimente, favorise et encourage **l'enseignement immersif en langue seconde** en classes maternelles, mais **toujours le choix doit être laissé aux parents (standard ou dialecte ou les deux)** et toute initiative allant dans ce sens doit être soutenue,
- à ce que **l'allemand dialectal d'Alsace** (alémanique et francique) **soit intégré pleinement** dans l'ensemble du système éducatif alsacien, **notamment en option** dans la filière bilingue existante ou en LCR (Langue et Culture Régionale). **Tout doit être entrepris pour que les dialectes retrouvent leur place dans la société**

alsacienne, l'allemand standard aussi d'ailleurs, notamment à l'école d'Alsace. Ce qui suppose **une action de revalorisation et d'encouragement, et une pratique** au quotidien de la part des instances politiques et éducatives.

Si nous voulons que la langue régionale, l'allemand, sous sa forme standard et sous ses formes dialectales, soit intégrée pleinement, **nous ne saurions accepter** qu'un enseignement bilingue paritaire français-alsacien soit mis en place en remplacement de celui existant, à savoir le français-allemand (standard). **Si les dialectes doivent trouver leur place dans le système scolaire en Alsace, ils ne doivent pas se substituer au standard.** Quand il y a des enseignants capables d'enseigner en dialecte alsacien, il faut alors ouvrir cette possibilité **en maternelle** (bilingue français-alsacien ou bilingue français-alsacien et allemand ou immersif), **en tant qu'option, mais à partir du CP il faut revenir à la pédagogie mise en œuvre dans la filière français-allemand** (cf. principes ci-dessus), comme en Suisse ou au Luxembourg, pays à forte dialectophonie, tout en conservant, si possible, une place au dialecte à l'oralité de l'ordre de 10 %.

À proximité de la frontière, il s'agit d'obtenir la mise en place **d'un statut d'écoles « transfrontalières »** caractérisées par un échange de service d'enseignants français et allemands : les enseignants français assurent la moitié de leur service dans des écoles allemandes voisines et inversement pour les enseignants allemands. De la sorte, la moitié du temps scolaire est réalisé dans ces écoles transfrontalières dans la langue du voisin. L'engagement de l'éducation nationale consisterait à proposer cette formule au côté allemand. Les collectivités territoriales participeraient aux frais de transport des enseignants. Les enseignants allemands continueraient à être payés par l'Allemagne et les enseignants français par la France.

Concernant la mise en valeur des ressources dialectales, il s'agit d'obtenir :

- que l'éducation nationale prenne l'engagement de réaliser **une enquête sur les personnels enseignants** qui s'estiment maîtriser le dialecte et qui seraient volontaires pour l'utiliser dans le cadre scolaire,
- la création d'un service d'évaluation et de formation à l'enseignement dialectophone : les enseignants volontaires y seraient évalués et pourraient recevoir une formation complémentaire pour l'utilisation du dialecte (qualité des connaissances dialectales ; didactique). L'éducation nationale s'engagerait à participer à la gestion de ce service et à offrir les dispenses de service nécessaires aux enseignants intéressés. Les collectivités territoriales contribueraient au financement du service,
- un recensement **des personnels dialectophones** parmi les 7000 instituteurs et 2500

assistantes maternelles de l'Académie de Strasbourg.

La convention doit aussi avoir le souci de l'amélioration de l'environnement des classes bilingues :

- affichage bilingue dans les écoles bilingues,
- mise en œuvre systématique d'activités périscolaires en langue régionale dans les écoles bilingues ; les collectivités territoriales s'engageraient à fournir de telles activités,
- contact systématique avec les théâtres alsaciens et leurs écoles,
- amélioration de l'accueil de personnes extérieures à l'établissement scolaire qui peuvent assurer une animation en dialecte,
- fourniture de documentation allemande dans les écoles bilingues (CDI etc.),
- mise à disposition de revues, livres scolaires, DVD, etc.,
- obligation pour chaque école bilingue de développer un partenariat avec une école germanophone,
- fourniture dans les écoles bilingues d'information sur les séjours de vacances possibles pour les enfants dans les pays germanophones ; le cas échéant adaptation du calendrier scolaire pour faciliter ces séjours,
- inscription du projet bilingue dans tous les projets d'établissement des écoles bilingues,
- organisation de cours d'allemand pour les parents non germanophones qui le souhaitent afin qu'ils puissent comprendre et suivre le travail de leurs enfants.
- Il s'agit aussi que la convention propose durant la durée de son application **l'ouverture d'au moins 10 sites immersifs.**

La convention doit aussi exiger **la mise au point d'une « organisation » indépendante d'évaluation** du système d'enseignement dans la langue régionale (capacité des enseignants, niveau des élèves, outils pédagogiques, environnement, etc.). Cette « organisation » serait appelée à faire des propositions d'amélioration.

Concernant le suivi et mise en œuvre de la convention, il s'agit d'obtenir

- la création d'une instance de médiation et de « recours » pour toutes les personnes qui rencontrent des difficultés dans la création et le fonctionnement d'un site bilingue,
- que le suivi de la convention soit confié à une structure unique, disposant de toutes les compétences nécessaires, et étant directement responsable,
- une meilleure intégration des associations des parents d'élèves et de la fédération Alsace bilingue dans le suivi de la convention.

Par ailleurs, une nouvelle instruction sur le dialecte à l'école doit intervenir. Il subsiste de nombreuses difficultés quand des enseignants ou des interlocuteurs extérieurs veulent utiliser le dialecte à l'école. **Une circulaire rectoriale doit clairement autoriser** et même encourager l'utilisation du dialecte à l'oral.

Enfin, la fédération Alsace bilingue demande que la nouvelle convention fasse expressément référence dans sa dénomination à « **l'allemand - langue régionale** ». Appelons un chat un chat !

Du corps enseignant

Pour ce qui concerne les enseignants, on constate un manque significatif d'enseignants présentant les compétences requises, ce qui freine le développement de l'enseignement bilingue paritaire et rend souvent fictif l'enseignement extensif de 3 heures.

Nous faisons valoir que si cette situation comporte de nombreuses causes et implique des interventions à de multiples niveaux, une des difficultés tient au fait que l'offre de formation proposée par l'université n'est pas suffisamment appropriée. Nous proposons donc aux universités d'Alsace de rechercher quels aménagements pourraient être envisagés sur le plan de l'université pour apporter une contribution à l'amélioration de cette situation. Nous proposons notamment de concevoir **une formation spécifique pour les futurs enseignants en langue allemande** dans les classes bilingues, débutant dès la 1^{re} année d'université, et faisant une place à la formation à l'enseignement de diverses disciplines en allemand. Cela ne saurait se faire sans une bonne communication et sans une incitation, notamment financière.

Ainsi, concernant le recours aux enseignants allemands, il s'agit pour les négociateurs d'obtenir des autorités académiques :

- la reconnaissance des diplômes allemands (c'est une obligation du droit de l'Union Européenne) et par conséquent l'emploi de ces enseignants doit se faire dans des conditions juridiques et financières équivalentes aux enseignants français (au minimum un contrat à durée indéterminée avec une rémunération au moins équivalente aux enseignants français),
- le recrutement à partir du mois de juillet des enseignants allemands et l'organisation d'une formation spécifique durant les mois de juillet et août pour les préparer au caractère spécifique de l'enseignement en langue régionale en Alsace,
- un programme de recrutement dans les Länder de l'Est de l'Allemagne (ou il y a encore

des demandes d'emploi) avec une offre d'emploi pluriannuelle garantie et des facilités d'installation en Alsace. Les collectivités territoriales pourraient prendre en charge le financement de l'organisme allemand qui sera chargé de la recherche de candidats potentiels.

Concernant l'orientation et la formation d'étudiants vers le professorat en langue régionale, il s'agit d'obtenir :

- la mise au point d'une offre spécifique de contrat à l'intention des étudiants de 1^{ère} année ou de 2^e année d'université,
- qu'ils reçoivent une bourse et une garantie d'être engagés en Alsace, en contrepartie d'un engagement comportant les éléments suivants : l'obligation de suivre une formation renforcée en allemand ; outre les enseignements fléchés qu'ils seront tenus de suivre à l'université, ils seront également obligés de suivre les cours dans un « centre de formation complémentaire » dans lesquels, ils recevront les formations manquantes à l'université (par exemple l'enseignement des maths en allemand) ; l'obligation en cas de réussite aux concours de servir dans des classes bilingues au moins 10 ans. Le ministère devra accorder une dérogation aux règles d'affectation nationale durant la durée de l'engagement et l'académie devra contribuer à la gestion de centre de formation spécial,
- la création d'une bourse spécifique pour les étudiants qui partent à l'étranger pour une formation d'enseignement en allemand,
- le renforcement de la prime attribuée aux enseignants en allemand.

Concernant les enseignants en place, il s'agit d'obtenir que ceux qui veulent se perfectionner en allemand (ou dialecte) doivent pouvoir obtenir un détachement d'un à deux ans dans des structures de formation d'enseignants en Allemagne, Suisse ou Autriche. À la fin du détachement, ils ont l'obligation de servir dans une classe bilingue pour au moins 5 ans.

De la place de l'histoire et de la culture d'Alsace à l'école d'Alsace

Pour un ancrage régional de l'enseignement de l'histoire

L'enseignement de l'histoire doit s'ouvrir à la dimension culturelle, régionale/transfrontalière. Il s'agit notamment de prendre en compte la diversité des vécus de l'histoire qui permettent à toutes les mémoires occultées de s'inscrire dans une perspective régionale et transfrontière. Certes, l'académie de Strasbourg ne peut pas modifier les programmes

nationaux, mais elle a la possibilité de les ajuster aux spécificités régionales, comme elle l'a fait par exemple dans des manuels récents d'histoire. Cet « aménagement des programmes », qui n'a jamais fait l'objet d'un travail d'ensemble, doit à présent être mené à terme, puis appliqué.

Langue et culture régionales (LCR)

L'option LCR (enseignement de l'histoire et de la culture régionales), organisée dans les collèges et les lycées ne touchait qu'un nombre limité d'élèves (environ 5000 élèves la suivent, 1200 la présente au bac). L'option en tant que telle a été supprimée. **Il y a lieu de recréer un champ propre à cet enseignement et de le généraliser à l'ensemble de la population scolaire d'Alsace.** La généralisation d'un tel enseignement à tous les élèves fréquentant l'école d'Alsace permettrait de contribuer fortement à la (re)-construction d'une identité alsacienne ouverte et plurielle. Cet enseignement doit être réalisé pour et à tous les niveaux de la scolarité. Il existe à cet égard un véritable trésor au CANOPE (CRDP) constitué par l'opération « Vivre en Alsace » (années 70 et 80), il devra être remis à jour et diffusé. Beaucoup d'autres documents y sont d'ores et déjà à disposition (trop souvent inutilisés, car souvent non didactisés ou non connus). Une formation initiale et/ou continue devra préparer le corps enseignant à cet enseignement.

Il ne fait pas de doute que l'enseignement à toute la population scolaire de l'histoire et de la culture, tel que celles-ci se sont construites et se construisent encore en Alsace, serait plus que profitable à ceux qui le reçoivent. En premier lieu, il apporterait sa contribution à un renforcement de l'identité culturelle propre, et donc à une meilleure approche de la différence culturelle. La perception des différentes cultures nécessite une conscience positive de soi-même. La reconnaissance obtenue, qui génère l'estime et le respect de soi, est un préalable à la reconnaissance de l'autre ainsi qu'à l'estime et au respect de l'autre. Qui ne connaît pas ce qui lui est propre ne peut pas reconnaître l'altérité et encore moins l'apprécier. Il importe que chacun puisse s'insérer au mieux dans les paysages culturels de son environnement, que soit créé du lien social et garanti ainsi le vivre ensemble.

De la gouvernance

En règle générale. Les progrès des enseignements régionaux se heurtent aujourd'hui à de nombreuses difficultés. Et l'Alsace est à la traîne en matière d'enseignement bilingue. Par exemple, 40% des enfants sont en classes bilingues au Pays basque. En Alsace, 16% ! Pour sortir de cette situation, il faut une politique globale, cohérente, et active de l'éducation bilingue :

- pour les futurs enseignants, une formation spécifique dès la 1^{re} année d'université et une incitation financière à choisir cette carrière ainsi qu'une assistance efficace en matière d'outils pédagogiques,
- des mécanismes efficaces d'évaluation des formations, des statistiques claires sur les ressources disponibles et, au-dessus de tout, une direction déterminée et disposant d'une large compétence au niveau du territoire alsacien pour mener de manière transparente et responsable cette politique de l'enseignement de notre langue régionale.

Pour apporter une solution globale et pérenne au problème du bilinguisme en Alsace, il faut donner plus de compétences aux acteurs locaux et mieux réunir les responsabilités. C'est pourquoi, nous proposons la création par la loi, dans le cadre d'une « expérimentation », au niveau de l'Alsace, d'une « **Haute Autorité décentralisée** » **spécialement dédiée à l'enseignement de la langue, de l'histoire et de la culture régionales**, rassemblant les compétences de l'État et les contributions des collectivités territoriales, en concertation avec les représentants des parents, des enseignants et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales, et disposant de l'ensemble des pouvoirs nécessaires pour :

- planifier le développement de l'enseignement,
- organiser la formation,
- assurer le recrutement,
- développer les outils,
- décider de l'ouverture des enseignements et de l'affectation des enseignants,
- assurer le contrôle.

Cette haute autorité serait constituée d'un conseil regroupant **les représentants de l'État, des collectivités territoriales, de représentants des enseignants, des parents d'élèves et des associations travaillant à la promotion de la langue et de la culture régionales**.

Ce conseil disposerait d'un pouvoir de dérogation aux règles de droit commun (programmes, diplômes, etc.). Il pourrait organiser les formations appropriées. Il veillerait à la disposition des outils pédagogiques. Il aurait autorité sur les services académiques et disposerait d'un budget propre et des services appropriés.

Le directeur serait désigné conjointement par l'État et par les collectivités régionales et départementales participant au financement de cet enseignement.

Pierre Klein, président

Définition de la langue régionale adoptée par le conseil culturel d'Alsace

« La Langue Régionale d'Alsace est définie comme la langue allemande dans ses formes dialectales (communément appelées « l'alsacien » (ou « platt » en Moselle)) et dans sa forme standard (Hochdeutsch) », sans oublier les langues historiquement implantées en Alsace comme le welche, le yéniche, le manouche ou le yédisch-daïtsch. »

Définition de la langue et de la culture régionales par la fédération Alsace bilingue

« Au sens des associations membres, la langue régionale est l'allemand, à la fois sous la forme des dialectes alémaniques et franciques de la région et sous la forme de l'allemand standard.

La culture régionale est culture en Alsace. Elle trouve notamment son expression en français, en allemand standard ou en allemand dialectal. Elle est culture bilingue constituée des cultures française, allemande et proprement alsacienne. Elle est à la fois une et diverse.

En effet, si l'on veut bien considérer que l'allemand est alsacien, comme l'alsacien est allemand, alors non seulement Weckmann est culturellement Alsacien, mais aussi Goethe qui tient ici compagnie à Molière et à Voltaire. Ce faisant, la culture alsacienne ainsi considérée ouvre aux univers culturels français et allemand, et pas qu'à eux. En même temps, elle en vit et y contribue.

La culture est à la base de l'unité de l'Alsace, en même temps que son originalité la plus tangible. Elle se caractérise essentiellement par son intensité, sa profondeur et sa pluralité. Cette dernière trouve ses origines dans les apports successifs qui, aujourd'hui, se confondent de bien des façons pour former la culture alsacienne. Aussi, l'Alsace peut-elle être décrite comme une terre d'échange et de synthèse. Les choses cependant, n'ont pas été et ne sont pas toujours simples. Les ruptures et les affrontements politiques et nationalistes, l'érosion actuelle de pans entiers de la culture alsacienne et la perte de repères qui l'accompagne ne sont pas sans créer des interrogations, des doutes et des malaises. » Extraits des Statuts

Fédération Alsace bilingue-Verband zweisprachiges Elsass

11 Rue Mittlerweg 68025 Colmar Cedex Tél. 03 89 20 46 87 Fax 03 89 20 43 79

Réunion publique sur l'avenir institutionnel de l'Alsace

Strasbourg, 3 mars 2018

Réunion publique sur l'avenir institutionnel de l'Alsace

Introduction

Pierre Klein

Lorsqu'au sujet de son avenir institutionnel, l'Alsace exprime une forte demande citoyenne, **elle n'inscrit cette dernière** ni dans le repli sur soi ni dans le rejet de l'autre ou encore dans une dialectique riche/pauvre, meilleur/mauvais. **Si elle demande à retrouver un périmètre institutionnel**, elle ne le fait pas contre les autres. Elle entend le faire avec les autres et pour les autres, parce qu'elle inscrit sa démarche dans **le principe de l'union dans la diversité au sein de la République.**

Ce principe reste amplement à installer dans l'habitus français. L'union dans la diversité ne peut se réaliser qu'à la faveur d'un recentrage politique sur l'essentiel à savoir **la primauté des principes universels de droit, de justice, de liberté et de solidarité**, c'est-à-dire sur la **Constitution**¹, qui constitue pour les citoyens un véritable capital social et un incontournable socle commun. Lorsque l'attachement à la loi fondamentale et l'allégeance à l'État de droit seront placés au-dessus de toute autre considération, il deviendra possible de libérer la culture majoritaire ou dominante de sa propension à vouloir se substituer au pacte civil et social et à installer partout la « mêmété » et la « pareilleté ». Autrement dit, **lorsque la prééminence sera donnée à la conception subjective de la nation sur celle objective**. Il sera alors envisageable de reconnaître les appartenances culturelles multiples et partant l'individu dans toutes ses dimensions. Il s'agit donc non pas de se soustraire aux principes universels, mais au contraire de considérer que ceux-ci ne prendront véritablement leur sens que si les identités culturelles et les appartenances multiples ne font pas l'objet de discriminations. Il va sans dire que cela nécessitera une nouvelle éthique, un cadre institutionnel et un accompagnement pédagogique.

Les débats du Siècle des Lumières et la mise en œuvre progressive de la démocratie font apparaître deux conceptions de la formation de la volonté politique et de l'exercice du pouvoir. **La première**, initiée par Locke et amendée par Montesquieu, repose

sur la **représentation-délégation** ou souveraineté nationale et sur **la séparation des pouvoirs**. **La seconde**, marquée notamment par Rousseau, se fonde sur la **souveraineté inaliénable et indivisible du peuple** ou **souveraineté populaire** et, en conséquence, sur l'identité ou la confusion des pouvoirs, rendant impossible leur partage.

Entre ces deux conceptions, la France hésitera toujours, empruntant aux deux conceptions et ne choisissant jamais vraiment, avec deux constantes, la non-séparation effective des pouvoirs, la prééminence de l'État sur la société et la représentation politique, qui trouvent notamment leur traduction dans la non-reconnaissance de véritables corps intermédiaires tels que les connaissent les démocraties qui nous environnent, la crispation sur l'homogénéité du bien commun, la mythification de l'unicité de la volonté populaire, la confusion de l'État et de la nation, l'égalitarisme ou passion de la similitude, la réduction de la vie politique et culturelle de la France à Paris... **Toute l'histoire du fait français, c'est l'histoire de l'omnipotence d'un État-nation qui se nourrit des réalités et des attentes qu'il s'emploie à faire naître.**

Toutes ces données se sont fortement ancrées dans la conscience et la culture politique des Français à la faveur de la construction de l'identité nationale et d'une socialisation indifférenciée, notamment scolaire, faisant naître, certes, fierté nationale et sentiment patriotique, mais aussi acceptation et reproduction du modèle. **Avec le temps, ces données se sont cristallisées en traditions et en habitus.**

Pour les régions, tout en gagnant la participation à une grande culture, ces données se sont aussi traduites par **une certaine entropie, par un certain étouffement des initiatives et des potentialités, donc par un développement économique inférieur aux possibilités**. La sous-estimation de la permanence du besoin de proximité a également contribué **à l'affaiblissement du lien social et au désengagement citoyen.**

Tout en opérant des avancées considérables en matière de droits, de libertés et de progrès social, la France centraliste, **n'envisagera jamais une véritable prise en compte du fait régional**. Au contraire, elle la rendra impossible ; les collectivités territoriales ne constituant, pour le mieux, que des modalités d'organisation administrative, même si des ouvertures ont été obtenues dans le cadre de la décentralisation et de la déconcentration. Décentraliser et déconcentrer n'est pas régionaliser.

La France a perdu de vue ou n'a jamais su que la légitimation de l'État et son efficacité pouvaient aussi résulter du partage du pouvoir, de son rapprochement avec ceux qui le subissent et de la participation que ce partage génère. Pour ce faire

et pour enfin lever les tutelles administratives et les incapacités juridiques qui demeurent, il faut, **en amont**, inscrire la diversité dans le droit. **En aval**, il faut réaliser l'inclusion du fait régional par la différenciation infra politique (**régionalisation**), en conférant aux régions un réel pouvoir et en installant une réelle responsabilité-solidarité dans la vie de la nation. Face à tous ces enjeux, une révision du modèle républicain français s'impose.

Nous appelons la France **à une nouvelle gouvernance**, à un renouvellement démocratique fondé sur l'acceptation de la pluralité et de la multipolarité. Les régions de France se trouvent à la croisée des chemins. Soit elles disposeront à l'avenir des pouvoirs et des moyens leur permettant de définir et de gérer ce qui leur est propre, tout en définissant et gérant avec d'autres ce qui est commun, soit elles disparaîtront dans les oubliettes de l'histoire, alignées qu'elles seraient sur l'uniformité jacobine qui se veut d'unir les mêmes et non les différents et qui ce faisant crée des « territoires » neutres d'histoire, sans identité, sans réel pouvoir et ayant tous les mêmes propriétés ou presque². L'accomplissement de l'union passe par l'accomplissement de la diversité. L'accomplissement de la République passe par celui de la démocratie, qui n'existe que dans ce qu'elle lie l'un et le divers.

Nous appelons de nos vœux une nouvelle répartition des pouvoirs et des compétences entre l'État et les Régions. Un nouveau pacte devrait intervenir. C'est la condition d'un meilleur développement économique, d'une meilleure représentation politique et d'une réelle reconnaissance de la diversité française. C'est aussi une condition essentielle pour faire baisser le coût du mode de gouvernance à la française, du haut vers le bas. On ne sait qu'insuffisamment que la France est parmi les démocraties modernes, le pays qui a le coût de gouvernance le plus élevé. Une vraie régionalisation mettant en œuvre le principe de subsidiarité permettrait de réduire considérablement le déficit budgétaire chronique français, voire de le supprimer.

Les Régions devraient pouvoir gérer ce qui ne relève pas expressément de l'État, autrement dit, tout ce qui n'est pas régalien. La dualité de l'organisation étatique ainsi créée reposerait et se construirait sur une double loyauté des citoyens : l'une à l'égard de l'État, l'autre à l'égard de la Région. Mais le grand soir du girondisme n'est pas arrivé.

Pour l'heure, L'Alsace demande et nécessite pour exister en tant que telle une institution politique propre bénéficiant de vraies compétences, les unes transférées par l'État, les autres par la Région Grand Est. Au-delà des nécessaires compétences, **il s'agit aussi de donner un contour et un mode gouvernance** à la nouvelle institution. L'Alsace est par elle-même une métropole, tant tout y est proche et lié, une métropole qui reste à instituer, une métropole destinée à fédérer les pays qui la composent.

À l'ICA, tout en souhaitant à terme la création d'une Collectivité alsacienne à statut particulier, nous défendons pour l'heure, l'idée d'une fusion des départements accompagnée de transferts de compétences venant de l'État et du GE, comme condition **sine qua non** !
Pas de fusion sèche, donc !

Nous proposons donc la démarche suivante. Dans un premier temps les deux départements alsaciens voteraient **une déclaration d'intention** par laquelle chacun indiquerait qu'il est prêt à fusion si des engagements de l'État et du GE sur des compétences dépassant celles habituelles des départements sont obtenus. Dans un deuxième temps **les présidents des deux CD entameraient des négociations** avec l'État et le GE sur les compétences à obtenir. Troisième temps, **si accord : vote solennel de la fusion des deux départements.**

Le temps n'est plus aux demi-mesures. Le temps est à la démocratie. Le temps est à la prise de responsabilité et à l'unité.

Si l'Alsace a subi de 1940 à 1945 un immense traumatisme et si le post-traumatisme, qui en a résulté, a mis en place le trop fameux complexe alsacien et installé durablement une crise identitaire caractérisée par un réel sentiment d'infériorité, par un antigermanisme primaire, de surcroît tourné contre soi-même et donc une certaine schizophrénie alsacienne, le temps de la résilience, n'est-il pas venu 70 ans plus tard. Celui du « *Werde wer du bist* », c'est-à-dire de la mise en œuvre de toutes ses capacités et propriétés, le temps de l'épanouissement. L'Alsacien a l'intuition de son histoire, si la vérité lui est dite, cette vérité le (re)construira. Il revient aussi au pouvoir politique de la dire et de la mettre en œuvre. PK©

Notes

1 C'est ce que le philosophe Jürgen Habermas appelle « *Verfassungspatriotismus* ».

2 Il existe en effet des statuts particuliers en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, aux Antilles, en Corse, à Paris...

La région Alsace, une nécessité économique

Par Jean-Philippe Atzenhoffer

Il faut oublier les régions historiques, pas nos identités. Jean Rottner (DNA 28 février 2018).

L'Alsace restera toujours l'Alsace ! Voilà des propos tenus très souvent par ceux qui ne s'inquiètent pas de la suppression de la Région Alsace. Son intégration dans le Grand Est ne changerait rien à l'identité alsacienne. Après tout, la région Alsace en tant que collectivité est une invention relativement récente, sa disparition aujourd'hui n'empêcherait donc en rien de se sentir Alsacien, d'exprimer sa culture et son identité, n'est-ce pas ?

En affirmant que la dilution de la collectivité Alsace dans le Grand Est n'affecte pas l'identité et la culture, on fait l'hypothèse que les institutions n'ont pas d'incidence sur ces facteurs. Le problème, c'est que cette hypothèse est formellement démentie par les travaux académiques récents.

Interactions entre la culture et les institutions

En 2015, Alberto Alesina, économiste à Harvard, a compilé des centaines d'études scientifiques afin d'étudier les relations entre la culture et les institutions. Ces travaux montrent que la culture et les valeurs qu'elle véhicule a un impact sur les institutions et leur fonctionnement. Mais en retour, les institutions ont également un impact sur la culture et les valeurs partagées par les individus.

Par exemple, les Allemands de l'Est ayant vécu sous le régime communiste ont développé une préférence plus marquée pour l'intervention de l'Etat dans l'économie que ceux de l'Ouest. Cette différence s'estompe depuis la réunification, et devrait prendre fin dans une ou deux générations. Quant à l'Alsace, son identité s'est forgée par le ballottage entre les institutions françaises et allemandes. Si l'Alsace était restée allemande et avait le statut d'un Land allemand, sa culture ne serait évidemment pas celle que nous connaissons aujourd'hui.

En résumé, il existe une double interaction entre la culture et les institutions. Les deux co-évoluent ensemble et s'influencent réciproquement. C'est pour cela que la disparition de la Région Alsace peut être préjudiciable pour la culture alsacienne, par ailleurs déjà menacée par le déclin dramatique de la langue régionale. Le risque est d'autant plus élevé pour l'Alsace que la constitution de son identité s'est réalisée à travers les institutions comme le Conseil Souverain d'Alsace (Louis XIV), ou bien le Reichsland après 1870.

L'importance de la démocratie

Par ailleurs, un autre problème vient de la nature fondamentalement différente entre la région Alsace et la région Grand Est. L'Alsace est le fruit d'une histoire longue, qui a forgé une culture spécifique et une identité spécifique. Ce mélange de cultures française et allemande a créé un sentiment d'appartenance très fort dans le cœur de ses habitants. La région Alsace en tant que collectivité avait donc la particularité d'être associée à l'âme de l'Alsace, de représenter la volonté de partager et de construire un avenir commun.

La région Grand Est est d'une tout autre nature. Elle est le fruit d'un découpage réalisé au gré de considérations politiques, auquel ni les élus, ni les citoyens concernés n'ont été associés. En ce sens, il s'agit d'une création imposée de manière exogène, qui ne tient pas compte des aspirations démocratiques des habitants.

Or, la recherche en économie montre que les institutions qui sont choisies démocratiquement par les individus favorisent la coopération avec les politiques menées. Au contraire, lorsque les institutions sont imposées de manière exogène, le niveau de coopération chute et la défiance s'installe. Cette idée a été confirmée par une expérimentation des chercheurs Dal Bò, Foster et Putterman. Dans un article publié en 2010 dans une célèbre revue scientifique (*American Economic Review*), ils montrent que les individus qui participent démocratiquement aux choix des institutions adoptent un comportement bien plus coopératif avec les politiques mises en place. En revanche, lorsque les politiques sont perçues comme étant imposées de l'extérieur, la coopération s'effrite et les politiques – pourtant identiques – sont nettement moins efficaces.

Quelle que soit la pertinence de la politique menée, on sait donc que la condition démocratique est déterminante pour son succès. Le problème, c'est que le Grand Est ne répond absolument pas à cette condition. Cette région a été imposée aux habitants sans consultation des citoyens et des élus régionaux censés les représenter. Malheureusement, ce péché originel constitue une lourde erreur, qui affectera négativement l'efficacité des politiques régionales (y compris celles qui seraient pourtant pertinentes).

Reconnaître les aspirations des Alsaciens

Les régions historiques constituent un atout et une richesse pour la France. Il ne faut donc pas les oublier, mais au contraire les valoriser. Les cultures régionales et le respect de la démocratie sont des facteurs positifs de développement économique. Au lieu de heurter les identités régionales avec des grandes régions imposées d'en haut, il vaut mieux les valoriser en reconnaissant les aspirations légitimes des citoyens.

En Alsace, les sondages montrent qu'il existe une très forte attente sur la renaissance institutionnelle de la région historique. Le dernier en date, réalisé par l'IFOP en février 2018, montre aussi qu'une immense majorité (95%) des Alsaciens souhaite que la nouvelle collectivité Alsace soit dotée de la compétence économique. Cela montre que le développement économique est une préoccupation majeure des citoyens.

L'aspiration au retour institutionnel de l'Alsace doit être impérativement entendue, car ce n'est pas sur le déni de démocratie que l'on favorise le développement économique. Au contraire, c'est par la création d'une nouvelle région Alsace, à laquelle les citoyens doivent être associés, qu'on renouera avec la confiance. Or, la confiance est indispensable à l'activité économique et aux échanges. Des travaux de recherche menés en France et dans de nombreux pays montrent qu'il s'agit d'un facteur déterminant pour le développement économique.

Il est donc nécessaire de sortir à terme du Grand Est qui - par la nature même de sa création - est générateur de défiance. Mais pour ne pas répéter l'erreur de cette réforme absurde imposée en 2015, il faut associer les Alsaciens au projet de nouvelle collectivité, afin que celle-ci soit réellement créatrice de confiance, et puisse favoriser le développement économique.

Au sujet de la mission que le gouvernement vient de confier au Préfet Jean-Luc Marx sur l'entité Alsace

Communiqué du 3 février 2018

Au sujet de la mission que le gouvernement vient de confier au Préfet Jean-Luc Marx sur l'entité Alsace, l'initiative citoyenne alsacienne tient en premier lieu à saluer le travail accompli à ce stade, par un certain nombre de grands élus d'Alsace auprès des plus hautes instances de l'État, afin que celles-ci prennent pleinement conscience des problèmes nés en Alsace à la suite de son intégration forcée dans le Grand Est.

Il est vite apparu que la nouvelle organisation territoriale n'a pas été adoptée franchement et massivement par la société alsacienne, bien au contraire. Loin de résoudre des problèmes spécifiques de l'Alsace, elle lui en a apporté des nouveaux. Le Conseil régional du Grand Est n'a pas véritablement réalisé de choses qu'un Conseil régional d'Alsace maintenu n'aurait pas pu réaliser. Et bien des potentialités alsaciennes ont été bridées.

Le problème alsacien existe. Il est connu et reconnu ! Comment le résoudre ? Rien de crédible, de réaliste et d'efficace ne saurait se faire sans la mise en place d'une institution politique nouvelle permettant à l'Alsace de définir et de gérer ses besoins et ses intérêts propres, tout en gérant avec d'autres les besoins et les intérêts communs. Une simple fusion des deux départements alsaciens n'y suffirait pas. Il faut que la nouvelle institution dispose de pouvoirs et de moyens qui dépassent ceux confiés aujourd'hui aux départements. Aussi, un statut particulier conférant de larges compétences devra-t-il être accordé à cette nouvelle collectivité, notamment en matière d'économie à la fois comme fondement et objet du pouvoir, de bilinguisme français-allemand, d'enseignement de l'histoire et de la culture régionales, de formation et de recrutement des enseignants de ces matières, de coopération transfrontalière... Cela en plus évidemment de ceux dont disposent les Conseils départementaux.

Il a beaucoup été question ces derniers temps d'un ancien monde et d'un nouveau monde politiques. Voyons si le nouveau monde s'ouvrira à une nouvelle démocratie s'ouvrant elle-même à la délibération et à la participation citoyennes.

Pour nous, il est important que soient entendus autant les élus, que les experts, les clubs de réflexion et les citoyens pour aboutir à la formulation d'un projet pertinent porté par la société alsacienne. L'avenir de l'Alsace doit aussi être l'affaire des Alsaciens ! Pierre Klein, président

Fryslan. Le Bilinguisme Serein

Fryslan

Par Lucas Goetz

Depuis quelques mois la question des identités et langues régionales fait son retour dans l'actualité. La revendication pour la co-officialité de la langue corse se heurte à une levée de boucliers à Paris où les responsables politiques restent inflexibles face aux demandes de l'exécutif corse. Le sujet demeure profondément clivant et idéologisé. Pourtant aux Pays-Bas la langue frisonne a obtenu en toute sérénité ce statut et cela prouve qu'une approche différente est possible.

Il ne faudra pas beaucoup de temps au voyageur arrivant en Fryslan (Friesland en néerlandais) pour saisir l'importance de la langue frisonne dans cette région au nord des Pays-Bas. Dès son arrivée, il entendra très vite cette langue plaisante, rappelant parfois l'allemand, parfois l'anglais. La langue est visible partout; sur les panneaux de signalisation, dans les magasins et sur les affiches publicitaires. En Fryslan le bilinguisme n'est pas un souhait mais un fait.

C'est en 1925 que Fedde Schurer, figure marquante du mouvement frison, dit dans un entretien : « Nous sommes frisons et nous sommes appelés par les voies divines à être frisons et à nous comporter en tant que frisons. Notre citoyenneté est néerlandaise mais dans l'âme nous sommes indépendants. Cela s'exprime le plus clairement par notre langue et c'est pour cela qu'elle occupe la première place dans notre lutte. Nous lui devons notre loyauté pendant toute notre vie ».

Ces mots furent prononcés lorsque le frison n'avait encore aucun statut juridique. Tout bascula le 6 novembre 1951, lors du « Kneppelfreed » (Vendredi des Matraques). Suite à un article de Fedde Schurer concernant le refus d'un juge d'entendre un témoin en frison, il fut lui-même convoqué au tribunal ce qui provoqua une manifestation qui se transforma rapidement en émeute.

En réaction à l'intervention musclée de la police, d'autres manifestations furent organisées dans la région afin de réclamer « des droits égaux pour tous, aussi pour les petits peuples ».

Comprenant rapidement que les revendications linguistiques ne portaient en elles aucun

séparatisme, le gouvernement instaura deux commissions chargées d'étudier et de faire évoluer la question linguistique en Fryslan. Deux lois, sur l'usage du frison dans les tribunaux et dans l'enseignement furent adoptées en 1955 et 1956 respectivement. Depuis le droit a constamment évolué, élargissant et renforçant la position institutionnelle et juridique du frison.

En 2014 le parlement néerlandais a adopté à la quasi-unanimité la « loi sur l'usage de la langue frisonne ». Elle établit que les langues officielles en Fryslan sont le frison et le néerlandais et crée un « Organe pour la langue frisonne » qui a les compétences juridiques pour protéger et promouvoir le frison. Chaque habitant de Fryslan a également le droit de s'adresser aux instances officielles et dans les tribunaux soit en frison, soit en néerlandais.

Juridiquement, la protection de la langue frisonne tombe à la fois sous la responsabilité de l'Etat néerlandais et de la région Fryslan. La région est dotée de moyens importants pour mettre en œuvre la loi sur la langue frisonne. Par exemple, elle a développé le 'Deltaplan Frysk', un plan ambitieux ayant un budget de 21,3 millions d'euros pour soutenir différentes initiatives qui renforcent la langue régionale, entre autres dans le domaine de l'éducation mais aussi dans les nouvelles technologies.

L'attitude tolérante et volontariste des gouvernements néerlandais ne ressemble en rien à la politique des gouvernements successifs français. En France les langues régionales sont vues comme se situant en dehors de la république, de laquelle émane une identité nationale linguistiquement homogène. Aux Pays-Bas la conception de l'identité est plurielle, ou comme disait la reine Maxima lors d'un discours : « *L'identité (unique) néerlandaise n'existe pas* ».

« Le frison est vu comme étant une langue qui fait partie intégrale des Pays-Bas » nous explique Sybren Posthumus, député du Fryske Nasjonale Partij (parti autonomiste) à l'assemblée régionale frisonne. « Il y a aux Pays-Bas une longue histoire de tolérance envers les minorités, notamment envers les minorités religieuses ».

Posthumus fait également référence au fameux « Poldermodel » néerlandais qui privilégie le dialogue et le compromis au lieu de la confrontation et les rapports de forces pour régler les questions sociales.

« Aux Pays-Bas on cherche toujours à prendre en compte ceux qui pensent différemment et de négocier afin de trouver un accord. Ça se passe ainsi pour les syndicats et les employeurs mais il y a toujours également eu des compromis dans la politique et pour les minorités ».

Lorsque le président de l'assemblée corse, Jean-Guy Talamoni, prononça son discours d'investiture en langue corse cela provoqua des kyrielles de mises en garde contre cette « menace pour l'unité de la République ». Pour Jean-Pierre Chevènement, la reconnaissance du Corse entraînera << un éclatement de l'espace national ». Christophe Barbier reprend le même ton alarmiste dans un édito lorsqu'il écrit que « Il serait tragique que les Corses... devinssent en leur pays fauteurs de troubles identitaires, voire de guerre civile ».

« On n'aborde absolument pas cette question de la même façon » dit Posthumus. « Dans notre assemblée régionale une majorité des membres parlent en frison. Cela inclut des membres de tous les partis, de tous les bords politiques. Absolument personne ne parle d'une désintégration de la nation ou de séparatisme quand quelqu'un s'exprime en frison. Depuis 1951 le frison a acquis un certain statut et dans la politique néerlandaise il y a un large consensus autour de cette question ».

Alors qu'à Paris la crainte existe que la reconnaissance des langues et identités régionales entraînera inévitablement un rejet de l'identité française au profit des identités locales, le contraire s'est produit en Fryslan. La reconnaissance de la langue a donné lieu à une relation apaisée entre les communautés linguistiques et a créé une situation où la population vit sereinement ses identités multiples.

Un rapport récent présenté à l'assemblée régionale indique qu'en Fryslan il n'y est plus question de « lutte des langues ». Une large majorité des frisons indique ne pas avoir une attitude négative envers la langue néerlandaise et les Pays-Bas. Tout au contraire, une grande partie des frisons a à la fois un sentiment d'appartenance à la communauté linguistique néerlandaise et frisonne.

« De nombreuses personnes se sentent à la fois frisons et néerlandais » confirme Posthumus. « Les gens sont conscients que la région fait beaucoup pour maintenir la langue frisonne et donc ils n'y a pas de crainte que la langue va disparaître dans un avenir proche. Et il n'y a certainement pas de sentiment de rejet envers le néerlandais, qui n'est pas perçu comme une menace. Tout au contraire, pour une très vaste majorité, le néerlandais fait intégralement parti de leur identité ».

Tout n'est évidemment pas parfait en Fryslan et ici aussi on assiste à un déclin (relatif) du nombre de locuteurs de la langue régionale. Le parti de Sybren Posthumus milite afin de renforcer la position du frison dans les écoles, les médias et dans l'espace public. Néanmoins il s'agit souvent d'améliorer ce qui est déjà en place.

Ayant beaucoup voyagé en France, Sybren Posthumus est au courant des difficultés éprouvées par ceux qui défendent leurs langues régionales. Il est pourtant admiratif face à l'énergie déployée par les militants.

« J'ai vu dans les régions françaises beaucoup d'initiatives venant de la population ; les écoles, les événements culturels et les festivals. Je vois beaucoup de motivation et c'est vraiment regrettable que Paris savonne la planche. En Fryslan c'est le contraire ; le gouvernement soutient la langue mais je pense vraiment que la population devrait prendre plus d'initiatives ».

La Fryslan prouve une fois de plus que la question des langues régionales est avant tout un problème idéologique et non un problème de moyens. Les revendications des mouvements régionaux en France et du mouvement frison sont quasi identiques. La différence se trouve au niveau des Etats et de leurs conceptions de l'identité nationale. L'Etat néerlandais n'a jamais cherché à imposer une identité homogène à la population et a toujours accepté que les différentes identités font partie intégrale du pays.

L'Etat néerlandais et la région Fryslan forment un partenariat autour de l'objectif commun de sauvegarder et promouvoir la langue frisonne. Alors qu'en Alsace une nouvelle page institutionnelle va s'ouvrir, la Fryslan nous rappelle l'importance d'une forte institution régionale pour sauvegarder la langue régionale. Elle nous montre qu'un bilinguisme serein est possible afin que pendant de longues années encore les Frisons vont pouvoir se dire '*Praat mar Frysk*' (parlons donc frison).

Fédération Alsace bilingue, entrevue avec la Rectrice

Compte rendu du rendez-vous chez Mme la rectrice le 8 mars 2018 : Pierre Klein – Jean-Marie Woehrling – Aurélie Leguil. Également présents : M. Guilbert (IA-IPR) et Mme Strasser (Directrice de cabinet)

Questions FAB à la Rectrice

1. Quelles sont vos grandes orientations pour développer le vivier du bilinguisme ?
2. Quelle est votre réaction quant à la prise de position de l'UNSA sur leur enquête ?

Réponses de la rectrice

1. L'académie a beaucoup de chance de bénéficier d'un enseignement de la langue régionale du voisin, d'accès à l'emploi.
2. La rectrice affirme sa volonté de proposer un service de qualité.
3. Évolution : la rectrice exprime le souhait de développer le nombre d'élèves et de professeurs compétents (contrats de contractuels repris par le rectorat à son compte).
Donc elle nous dit de relativiser les difficultés.

1 100 classes pour 25 000 élèves à la rentrée avec un professeur devant chaque élève. Le problème concerne essentiellement les remplacements.

4. Perspective d'avenir du CALR : 5 thèmes à l'ODJ (nouvelles orientations, gouvernance de la convention, ressources humaines etc.).
5. Le rectorat a du mal à attirer de nouvelles personnes, mais il y a des pistes.

- L'État met les moyens.

- + le Concours dédié réservé à la voie bilingue : 55 postes ouverts cette année et 35 admis (plus que l'an passé).

6. La rectrice souligne le problème de l'attractivité : il s'agit de convaincre les professeurs d'école d'enseigner dans la voie bilingue et d'éviter le renoncement de ceux en place car enseigner en voie bilingue demande beaucoup de travail selon les dires de la rectrice (il faudrait que les enseignants puissent passer de l'un à l'autre).

La rectrice est sensible à la demande des enseignants d'avoir la totalité de la responsabilité de la classe. Elle dit que certains sont frustrés de ne pas suivre les élèves complètement. Elle dit qu'il faut être pragmatique pour avoir des ressources. La rectrice félicite M. Guilbert pour son travail de concertation et d'imagination dont il fait preuve au quotidien pour trouver des solutions. Elle dit qu'elle est plutôt heureuse de la façon dont les choses avancent.

Elle dit qu'en augmentant le nombre de besoins on augmente aussi les problèmes et qu'on pourrait tout aussi bien décider de freiner le développement du bilinguisme pour rattraper le retard. Elle réaffirme la mobilisation du rectorat des IEN / DASEN sur le terrain. Et la volonté de maintenir un service de qualité et que si 4 ou 5 classes n'ont pas de remplaçants, cela ne doit pas faire oublier les 1100 autres qui fonctionnent.

Elle nous demande de relayer ce message : à savoir on sait que ça marche dans des tas d'endroits et on veut que ça continue d'avancer, donc ne pas le dénigrer...

Nos remarques et questions

- L'importance de la précocité d'un enseignement linguistique.
- L'importance du principe 1 maître, 1 langue.
- Objectif 25 % d'enfants en bilingue. Est-ce atteignable ?
- Entretien décevant avec M. Deneken qui a dit que tout ce qui était faisable était déjà fait. Aucun changement prévu.
- Pour que des candidats au professorat réussissent il faut une bonne préparation. Évocation du problème de la formation des futurs enseignants dans les DNL.

La rectrice va demander un état des lieux en filière de licence sur ces questions. Elle dit qu'il faut viser la bonne formation, car si on augmente trop le niveau, les étudiants mieux formés partiront à l'international et ne se dirigeront pas vers l'enseignement (munis de diplômes tri-nationaux par exemple).

- Le problème du manque d'investissement affectif des élèves dans le cursus extensif et intensif.
- La langue régionale doit être mise en rapport avec la culture régionale (en termes d'outils, de dispositifs pédagogiques) car cette dimension régionale est sous exploitée. Pour développer le bilinguisme il faudrait mettre cette dimension davantage en exergue. Certains inspecteurs parlent encore de l'allemand en tant que langue étrangère. La rectrice reconnaît que cela lui arrive aussi.
- Disparition de la LCR en 2016. (5000 élèves étaient inscrits).

1. Guilbert répond que la LCR a disparu au profit de la CR (culture régionale et non plus linguistique) et est maintenue en collège sur la base du volontariat des élèves. Il dit que des 5000 du passé, il y en a 4772 actuellement. Il y a une épreuve spécifique pour le baccalauréat alsacien. Il dit que l'heure de culture régionale doit être demandée par l'établissement en lycée.

Nous répondons que les élèves ne vont pas suivre cette option qui est facultative dans un établissement qui ne propose pas l'offre. C'est une évidence. Et le problème du départ à la retraite d'enseignants LCR non remplacés a fait disparaître naturellement cette option dans les établissements où elle existait. La rectrice répond que la culture régionale est aussi intégrée dans le programme d'Histoire.

- Le problème de l'allemand est aussi lié à l'histoire de l'Allemagne, les deux guerres mondiales qui ont marqué les élèves et la guerre froide post 1945 pour des élèves de 6 à 13 ans qui sont imprégnés de ça.

La rectrice n'est pas d'accord. Elle évoque le couple franco-allemand, l'accent mis dans les programmes d'une Allemagne en train de se reconstruire, d'une Europe au cœur des priorités etc. Nous répondons en disant qu'il existe tout de même un anti-germanisme dans l'esprit des élèves, qui sont devenus décomplexés et indifférents.

La rectrice insiste en disant qu'elle ne perçoit pas les choses comme nous. N'étant pas de la région elle n'a pas ce retour et ces constats. Elle parle du travail de mémoire effectué en terminale sur la guerre.

- Nous faisons remarquer que la section européenne en allemand attire moins que la section européenne en anglais, ce qui prouve un attrait moindre des élèves pour cette langue.
- Il est important de sensibiliser et d'informer les parents de primaire (CM2) par le biais du chef d'établissement de collège par exemple afin de faire la promotion du bilinguisme dans les écoles et d'en obtenir la poursuite en collège.
- A été évoquée la nécessité de développer les mobilités et d'aller à la rencontre de l'autre (mobilité de proximité) et de prévoir davantage de partenariat et de mobilités croisées pour les professeurs d'école (Intérêt du jumelage entre écoles avec les enseignants qui se déplaceraient).
- Présentation du projet Elsass junior magazine

La rectrice n'est pas contre mais elle ne peut soutenir des initiatives privées d'un point de vue juridique et pédagogique en termes de contenus. Elle ne veut pas non plus remettre en cause l'implication des enseignants dans des projets similaires. Nous évoquons le projet « Junge Schriftsteller » qui a eu le soutien jusqu'à l'année dernière de la DRAC et qui s'est arrêté faute de moyens de diffusion suffisants. Il s'agirait d'établir un partenariat avec l'EN. Demande est faite à M. Guilbert de nous transmettre le nombre d'établissements et d'écoles pour notre diffusion, ce qui ne lui pose pas de problème.

- Présentation du projet de la Haute Autorité. La rectrice demande d'où nous viennent nos chiffres. Elle parle de comparer des choses comparables en termes de statistiques. Elle évoque le sujet de la gouvernance et dit qu'il existe déjà une instance institutionnelle dans laquelle nos questions doivent s'articuler : le CALR . Mais sur le principe elle est assez d'accord.

- On évoque le Pays Basque, où il y a une meilleure cohérence entre les élus et l'éducation nationale avec 3 acteurs qui se stimulent mutuellement : le privé (confessionnel), l'associatif et l'EN. Ce n'est pas le cas en Corse (seulement 2h /semaine). Le cas des Bretons est aussi abordé.
- La question des retraités qui souhaitent encore enseigner est rapidement abordée. M. Guilbert répond qu'il en existe qui enseignent encore.
- Nous signalons le problème du démarrage d'une LV en collège dès la 6ème ou en 5ème dans les différences de niveaux induits entre ces deux années s'il s'agit de la même langue (à préciser au CALR).

Fin de l'entretien la rectrice ayant un autre rendez-vous.

Aurélie Leguil

« 83 % des Alsaciens souhaitent le retour à l'Alsace. » Quelques remarques sur le sondage de février 2018

Par Vincent Goulet, docteur en sociologie.

Les sondages sont des techniques sociales qui, à la demande de leur commanditaire, cherchent à promouvoir dans l'espace public un problème collectif, proposer des mots et concepts pour l'exprimer, et souvent des solutions pour y remédier. Leur principale limite est de demander une opinion personnelle à des individus qui n'en ont pas forcément une, parce qu'ils n'ont pas réfléchi à la question posée ou parce qu'ils se la formulent en de tout autres termes. Comme l'a bien montré Pierre Bourdieu en 1972, les sondages visent souvent à construire des opinions majoritaires qui peuvent se révéler des artéfacts et qui ne correspondent pas toujours aux véritables rapports de force à l'œuvre dans la société.

Cette critique des sondages vaut aussi pour celui commandé par le Club Perspectives alsaciennes en février dernier, que nous allons ici commenter. Il est en effet étonnant de constater une si large adhésion à la récupération du statut de collectivité pour l'Alsace alors que deux ans auparavant, lors de l'intégration de l'Alsace dans la région Grand Est, cette réorganisation administrative avait suscité de nombreuses critiques et quelques pétitions sans pour autant jeter une majorité d'Alsaciens dans la rue pour défendre « leur » conseil régional. Comme tant d'autres, ce sondage montre que la prise de position devant le sondeur

n'est pas du même ordre que la mobilisation sur le terrain et que « l'opinion publique » ne peut être réductible à l'addition de réponses isolées. Si les résultats de ce sondage sont encourageants pour les promoteurs d'une régionalisation qui ait du sens pour ses habitants, il reste encore à transformer la potentialité en mouvement social.

Ces précautions prises, il est utile de relever combien semble largement partagée l'aspiration à une collectivité territoriale alsacienne retrouvée, avec des compétences élargies. Entrer dans le détail des tableaux fournis par l'Ifop permet aussi de remettre en questions quelques idées reçues sur le rapport des Alsaciens avec leur identité et leur territoire.

« Le sentiment d'appartenance à l'Alsace est histoire de vieux ? »

Pour saisir le « sentiment d'appartenance à l'Alsace », la question suivante a été posée : « Vous personnellement, vous sentez-vous Alsacien ? » Cette formulation interroge d'ailleurs plutôt sur une identité, la reconnaissance dans un groupe de pair (« les Alsaciens ») que sur le sentiment d'appartenance à un territoire : on peut se sentir faire partie de l'Alsace, voire aimer cette région, sans forcément « se sentir (complètement) Alsacien », ni revendiquer une « identité alsacienne ». Ce peut être le cas de résidents alsaciens ayant un parcours migratoire ou de jeunes qui, tout en se sentant bien en Alsace, préfèrent mettre en avant d'autres facettes de leur « identité ».

La question ainsi formulée, il n'est pas surprenant de constater que l'expression d'une identité alsacienne est plus fréquemment affirmée à mesure que les personnes interrogées avancent en âge. Deux retraités sur trois se déclarent « se sentir tout à fait personnellement Alsacien ». 39 % « seulement » des 18-24 ans expriment de façon aussi déterminée leur sentiment d'identité régionale. Ce qui est déjà beaucoup : du fait même de leur position dans le cycle de vie et de l'espace des possibles qui est encore ouvert devant eux, les « jeunes » revendiquent moins volontiers une identité fixée que les personnes plus âgées. Dit autrement, il est plus difficile pour les jeunes de se définir de manière ferme, ceux-ci étant justement au début de leur construction personnelle et dans les premiers essais de l'affirmation publique de leur individualisation.

Un sondage de 2011 (Fondapol) sur le sentiment européen des Français peut donner des éléments de comparaison sur les différents rapports à l'identité en fonction de l'âge. A la question « vous personnellement, vous sentez-vous citoyen français », la tranche des 18 à 24 ans a répondu « oui, tout à fait » à 60 % tandis que la tranche des 65 ans et + a été 80 % à

le faire. A cette même question, les jeunes ont plus volontiers exprimé une position plus nuancée ou prudente que les aînés : 32 % ont dit se sentir « plutôt citoyens français » contre seulement 18 % des 65 % et plus.

Dans le sondage alsacien, on observe une même propension chez les jeunes à exprimer une appartenance relative : 27 % des 18-34 ans déclarent « plutôt se sentir Alsacien ».

En fusionnant les « Oui, tout à fait » avec les « Oui, plutôt », plus de deux tiers des 18-35 ans déclarent « se sentir Alsacien ». C'est sensiblement moins que l'ensemble de la population alsacienne (4 sur 5) mais c'est toutefois une proportion élevée pour cette classe d'âge.

La jeunesse apparaît néanmoins particulièrement divisée sur cette question de « l'identité alsacienne » : un « 18-24 ans » sur cinq et un « 25-34 ans » sur quatre expriment un fort rejet du sentiment d'appartenance à l'Alsace. Sentiment durable ou passager ? Comme dans toute enquête ponctuelle, il est difficile de faire la part entre l'effet de la classe d'âge et celui de la génération. Les jeunes d'Alsace vont-ils en vieillissant cultiver d'autres formes d'attachement que celle de « l'identité alsacienne » ou vont-ils progressivement s'ancrer dans un sentiment régional ? Comme l'a écrit l'ethnologue Sylvie Sagnes, « après tout, être de quelque part, n'est-ce pas essentiellement une affaire de patience ? ».

« La défense de l'Alsace concerne d'abord les ruraux ? »

L'Alsace est une région densément peuplée. Au total, 93 habitants sur 100 résident dans un espace à dominante urbaine (pour une moyenne métropolitaine d'environ 80 - source INSEE chiffre 2011). Ainsi nombre de communes rurales (où vivent 21,6 % des Alsaciens) et de petites unités urbaines (où vivent 26 % des Alsaciens) ne sont pas isolées et sont de fait sous l'influence d'une agglomération. La plus grande, Strasbourg, compte environ 800 000 habitants soit 42 % de la population alsacienne. Les 3 autres grandes agglomérations alsaciennes (Mulhouse, Colmar et Saint-Louis cette dernière étant dans l'orbite de Bâle) regroupent quant à elles 26 % de la population. Ainsi, l'Alsace compte peu d' « authentiques ruraux » et si les villages alsaciens sont nombreux, ils ne ressemblent guère à l'imagerie véhiculée par Hansi au début du XX^{ème} siècle mais plutôt à des zones péri-urbaines.

Le sondage IFOP a posé la question « êtes-vous favorable à ce que l'Alsace renaisse et retrouve un statut de collectivité territoriale ? » 83 % de l'ensemble des Alsaciens avait répondu « Oui » (53 % « Oui, tout à fait » et 29 % « Oui, plutôt »). Ces chiffres font que l'on

retrouve de possibles partisans du retour de l'Alsace (ou à l'Alsace) partout. Quand on étudie en détail la variable « taille de l'unité urbaine » (qui, comme on l'a dit, ne correspond toujours pas à un espace réellement vécu), on peut effectivement observer « sur le papier » une plus faible proportion de convaincus à l'idée du retour à une collectivité alsacienne dans les aires urbaines de plus de 100 000 habitants que dans les petites aires urbaines ou communes rurales (49 % contre 60 %). Cependant, il serait incorrect d'établir l'équation « grande ville » = « réticence d'un retour à une collectivité alsacienne » : c'est bien dans les grandes agglomérations que l'on trouve le tiers de l'ensemble des Alsaciens qui sont « tout à fait favorables au retour à une collectivité alsacienne » et elles ne comptent dans leurs murs que 10 % d'habitants « tout à fait opposés » à cette idée, soit seulement 3,8 % du total des Alsaciens.

« Ceux qui veulent sortir de la région Grand Est sont de droite ? »

L'élection présidentielle de 2017 a une nouvelle fois montré l'ancrage à droite de l'Alsace : au premier tour, on a décompté 26 % des suffrages exprimés pour Marine Le Pen, 22 % pour François Fillon, plus de 6 % pour Nicolas Dupont-Aignan. Emmanuel Macron a recueilli 21 % des voix, Jean-Luc Mélenchon près de 15 % et Benoît Hamon 5 %.

Mais ce n'est pas parce que l'Alsace est majoritairement à droite que le désir du retour à une « région Alsace » est de droite. Seuls les électeurs de Benoît Hamon sont majoritairement opposés à la « sortie du Grand Est » (à 53 %), mais en prenant en compte les abstentionnistes, ils ne représentent qu'environ 2 % des Alsaciens. Les électeurs de Jean-Luc Mélenchon sont à 61 % favorables à la sortie du Grand Est. L'idée d'un retour à la région Alsace est donc aussi une idée d'une gauche qui reste attachée à « l'autodétermination des peuples ». Les électeurs d'Emmanuel Macron, « ni droite ni gauche », sont partagés de manière égale entre « rester » dans le Grand Est ou en sortir, on peut retrouver dans cet électorat la sensibilité socialiste technocrate et jacobine qui a fait défaut à Benoît Hamon.

Les électeurs de Marine Le Pen sont quatre sur cinq à vouloir sortir du Grand Est. Pourtant le Front National, centralisateur et nationaliste, avait appelé à voter « non » au référendum du 7 avril sur la collectivité unique et le régionalisme est à l'opposé de la ligne idéologique du parti de Marine Le Pen. Le vote FN, s'il a incontestablement une dimension xénophobe, sentiment que l'on doit hélas admettre comme largement répandu dans la région, a aussi une dimension protestataire beaucoup plus diffuse. Ainsi, les électeurs de Marine Le Pen en 2017 sont proportionnellement les plus nombreux à éprouver de la « colère » suite à la

disparition de la région Alsace (près d'un sur deux pour une moyenne générale de 29 %).

« Le retour à l'Alsace est une forme de populisme régionaliste ? »

Que cela soit à la question du sentiment d'appartenance à l'Alsace ou à celle du retour à une collectivité territoriale spécifique, la catégorie socio-professionnelle n'est pas une variable explicative. Les ouvriers se sentent « Alsaciens » dans la même proportion que les cadres (74 %) et plus encore se sentent Alsaciens les employés et professions intermédiaires (respectivement 78 et 81 %). Toutes les PCS sont plus de 85 % à vouloir le retour d'une « région Alsace », sauf les cadres qui y sont favorables dans une moindre proportion (74 %). Mais chez ces derniers, le socle des « tout à fait convaincus » est le même que pour les autres catégories professionnelles (autour de 55 %). Les professions intermédiaires sont en revanche moins déterminées. Ces deux PCS, qui ont souvent un lien plus fort avec l'appareil d'État centralisé, restent néanmoins très majoritairement favorables à la récupération du statut de collectivité territoriale et souhaitent autant que les autres la « sortie du Grand Est ».

De l'opinion personnelle à l'action collective

Répondre à un sondage est souvent une façon d'exprimer son mécontentement sans que les raisons sous-jacentes aux prises de position soient homogènes. Comme on l'a dit en préalable, la protestation exprimée par les répondants de ce sondage ne saurait être confondue avec une opinion commune et partagée, bien constituée et facilement mobilisable. On devrait d'ailleurs dire « les protestations », qui sans doute s'expriment sur des registres et à des niveaux différents selon les répondants. Néanmoins la question des institutions révèle un profond malaise que la reconquête d'une forme d'autogestion régionale pourrait sans doute atténuer. Marqués par une relation forte à l'Europe, les Alsaciens n'en revendiquent pas moins une certaine maîtrise sur leur propre destinée. Dans cet écart entre différentes formes d'attachement se déploie toute la richesse de l'identité alsacienne. Refuser une approche technocratique des territoires et redonner des responsabilités à la population peut être le moyen de conjurer le repli sur soi-même dont on ne cesse d'accuser les Alsaciens en leur donnant les outils pour construire, par eux-mêmes et en bonne intelligence avec tous leurs voisins, leur avenir.

Sondage IFOP : les alsaciens à 83% pour le retour à une collectivité Alsace

À la demande des clubs de réflexion – Club Perspectives Alsaciennes, Initiative Citoyenne Alsacienne, Culture et Bilinguisme d’Alsace et de Moselle et Alsace Région d’Europe – , l’Institut de sondage IFOP a réalisé une grande enquête d’opinion sur plusieurs questions concernant l’avenir de l’Alsace, deux ans après son intégration dans le Grand Est. Ce sondage a été largement repris par la presse écrite et audiovisuelle le 20 février.

Ce sondage, aux questions claires et précises, révèle qu’une large majorité des habitants de l’Alsace est hostile au Grand Est (dont seuls 8-10% en sont satisfaits) et qu’une écrasante majorité souhaite la création d’une collectivité territoriale à statut différencié fusionnant les deux départements du Rhin et dotée de compétences propres importantes (économie, enseignement, culture).

Les principaux messages à destination de l’État et des responsables politiques sont les suivants :

- malgré l’intense campagne promotionnelle en faveur de la réforme territoriale de 2015, le Grand Est reste mal aimé et rejeté par les Alsaciens ; ils contestent que la disparition de l’Alsace « institutionnelle » soit un avantage pour eux.
- la mise en place d’une nouvelle entité politique alsacienne est plébiscitée par 83% de la population
- le maintien des départements (même au niveau « administratif ») n’a aucun sens : 74% seraient favorables à leur fusion dans une entité alsacienne unique
- face à une large majorité qui veut « plus et mieux d’Alsace », peu de sondés (à peine 1 sur 10) considèrent que la région Grand Est présente un intérêt pour l’Alsace
- enfin, il n’y a quasiment pas d’écart de résultats entre habitants du Bas-Rhin ou du Haut-Rhin.

Les conclusions qu’il faut en tirer sont évidentes :

- toute « solution » à la crise qui imposerait un maintien au sein du Grand Est serait très en-deçà des attentes d’une majorité de la population ; il s’agit donc d’un enjeu démocratique majeur
- la création d’une collectivité unifiée est une revendication incontestable ; elle pourrait être validée par référendum (lors des élections européennes de 2019 ?)

- les pouvoirs attribués à cette collectivité intégrée ne doivent pas aboutir à une « Alsace croupion » ; un « compromis » négocié au sein de la seule « classe politique » sera perçu comme un « ersatz » ou un « alibi »
- la « sanction » menace les partis politiques (nationaux) qui refuseraient de faire droit aux demandes claires, massives et légitimes de l'opinion (le potentiel d'un vote de « protestation/sanction » concerne plus de la moitié de la population sondée).

Devant le résultat de cette enquête, les responsables politiques élus et le représentant de l'État ne peuvent ignorer les propositions des clubs de réflexion qui ont initié ce sondage, ni omettre de faire participer leurs membres aux travaux à venir pour reconstituer une Alsace institutionnelle investie des compétences revendiquées par ses habitants.